



Terre maritime et fluviale, la Loire-Atlantique est un territoire dynamique d'1,4 million d'habitant.e.s. Le Département est la collectivité chef de file en matière de cohésion et de solidarité des territoires, et mène, à ce titre, une politique volontariste d'aménagement du territoire. L'attractivité de la Loire-Atlantique réside en partie par sa façade littorale : 133km de côtes aux caractéristiques et usages variés. Espaces fragiles, les territoires littoraux sont exposés à de multiples pressions, naturelles ou anthropiques, qui impactent à la fois ses paysages et ses usages. Le Département de Loire-Atlantique, engagé sur des valeurs sociales, écologiques et citoyennes, entend contribuer au débat public sur l'avenir de la mer.

## Le point de vue Du département de Loire- Atlantique sur l'avenir de la mer et du littoral

**EN BREF.** L'accélération des effets des dégradations environnementales, due principalement aux activités humaines, impose la mise en œuvre d'actions concrètes pour enrayer le déclin de la biodiversité, préserver les ressources naturelles, assurer un climat habitable et garantir la résilience des activités socio-économiques. Ces défis sont d'autant plus prégnants sur la frange littorale du département, soumise à une plus grande fragilité des écosystèmes, à une forte tension foncière et aux nombreux aléas naturels. Une attention spécifique doit être portée aux estuaires, en particulier l'estuaire de la Loire, particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. Le Département est membre titulaire du conseil maritime de façade Nord-Atlantique Manche Ouest. Il siège également dans les commissions locales de l'eau de son territoire, participant à ce titre à la planification terrestre et maritime.

Cette planification doit permettre l'atteinte des objectifs de bonne qualité des masses d'eau littorales. Cela nécessite une mobilisation collective, notamment des acteurs du rétro-littoral, pour porter des actions ambitieuses sur les territoires maritimes et littoraux. Une attention particulière doit être portée aux enjeux d'aménagement du territoire et de cohabitation des usages.

Sur l'éolien en mer, le Département rappelle l'importance de considérer et promouvoir les énergies renouvelables dans leur ensemble, et insiste sur la nécessaire association des collectivités dans l'élaboration des futurs projets.

1.



## UNE RECONQUÊTE NECESSAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU

Les territoires littoraux et les masses d'eau littorales sont confrontés à des pressions anthropiques croissantes et à des pollutions multiples, à la fois maritimes et terrestres. Un constat alarmant qui impose que le lien terre-mer soit au cœur des futures actions de préservation du milieu marin.

En ce sens, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) représentent un levier majeur pour améliorer ou restaurer la qualité des eaux en amont des masses d'eau littorales. Ainsi, les SAGE de l'Estuaire de la Loire, de la Vilaine et de la Baie de Bourgneuf ont des dispositions relatives à la préservation des milieux humides, à leur fonctionnement et à la qualité des eaux, dispositions qui doivent être mises en œuvre collectivement.

Au-delà des enjeux environnementaux, la préservation de la qualité de l'eau est indispensable pour le maintien de certaines activités économiques sur le littoral, notamment les filières ostréicoles et conchylicoles.

Les leviers d'action peuvent être à la fois :

- Réglementaires : Renforcement de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) pour lutter contre les pollutions plastiques ; Réduire l'usage des pesticides et protéger d'avantage les zones de captage d'eau ou encore l'application stricte de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols d'ici 2050.
- Financiers : Le soutien des collectivités pour mettre aux normes les réseaux d'assainissement et limiter les risques de contamination des milieux, l'augmentation des moyens des agences de l'eau, les financements en matière de recherche et/ou d'innovation.

## UNE PRESERVATION DU CAPITAL NATUREL LITTORAL

Le Département met en place une protection et une préservation des paysages et des espaces naturels littoraux et estuariens face aux problématiques d'érosion de la biodiversité et de changement climatique, par sa compétence sur les espaces naturels sensibles.

Propriétaire de 1350 hectares d'espaces naturels représentatifs de son territoire dont des espaces naturels littoraux (marais de Lyame et dune du Collet aux Moutiers-en-Retz, bôle de

Merquel à Mesquer, Pointe noire à Assérac, etc.), le Département est également gestionnaire de 3000 hectares dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire du littoral : l'étang du Pont de Fer à Assérac-Camoël, la Pointe de Pen Bé à Assérac, l'île Dumet à Piriac-sur-Mer, la dune de Pen Bron à la Turballe, Port aux Goths-l'Étang à Pornic-Préfailles, les Terres Rouges à Saint-Michel-Chef-Chef, les rives Nord du lac de Grand-lieu à Bouaye avec la maison du Lac et l'estuaire de la Loire. Parmi ces sites, l'île Dumet, seule île maritime du département fait l'objet d'un récent arrêté de protection préfectoral de biotope (APPB) adapté au site, qui vient compléter l'action de gestion déjà menée sur l'île et la contribution du département à la déclinaison territoriale de la Stratégie nationale aires protégées.



©Etienne Begouen / Département de Loire-Atlantique

## UNE INTEGRATION NECESSAIRE DES ENJEUX CLIMATIQUES ET DES RISQUES LITTORAUX PAR LES DIFFERENTS USAGES

Au-delà de la préservation et de la reconquête des milieux littoraux et marins, des actions doivent être menées pour accompagner les activités économiques du littoral afin de garantir une cohabitation des usages en adéquation avec les enjeux environnementaux et climatiques.

Le département de Loire-Atlantique accueille chaque année 17 000 nouveaux habitants. Signe de la vitalité du territoire, cet accroissement démographique est également un immense défi, notamment pour le logement. La frange littorale n'est pas exempte de ce défi et les hébergements, particulièrement les logements accessibles, manquent.

En lien direct avec la problématique d'accès au logement, les enjeux de mixité intergénérationnelle et d'accès aux services de proximité sont incontournables. Le vieillissement de la population et la croissance démographique attendue sur la frange littorale impliquent d'adapter la politique de logement et de proposer des offres d'hébergements et de soins adaptés à ces populations.

Enfin, les politiques successives de « bétonnisation du littoral » ont eu pour effet d'aggraver la vulnérabilité des territoires littoraux. Recul du trait de côte, risques de submersion marine, sont autant de défis qui menacent les personnes et les biens. Il convient dès lors de mener une politique d'aménagement conciliant les besoins en hébergement, dont les logements sociaux, et la préservation des espaces naturels restants. La densification des centres-villes et centre-bourgs et le respect de l'objectif de zéro artificialisation nette doivent guider les politiques d'aménagement sur la frange littorale.



©Jean-Félix Fayolle / Département de Loire-Atlantique

Le lien est également à faire avec l'activité touristique : les dérèglements climatiques et ses impacts, avec entre autres l'évolution des fenêtres climatiques, modifient la typologie des flux touristiques. Ces derniers doivent être anticipés par les acteurs du secteur et les différentes politiques touristiques. Par ailleurs, la concentration des flux touristiques sur le littoral soulève des enjeux de cohabitation des usages et d'articulation avec les objectifs de préservation des espaces naturels littoraux. La valorisation des espaces rétro-littoraux et la mise en récit du lien terre-mer sont nécessaires afin d'adapter les pratiques touristiques aux dérèglements climatiques et aux risques littoraux.

Face au recul du trait de côte, le Département participe, par la convention de gestion du littoral signée avec la Région Pays de la Loire et l'État, à la réalisation d'infrastructures de défense du littoral. Soucieux de protéger les personnes et les biens, le Département a exprimé son souhait d'engager une réflexion avec les acteurs volontaires concernant les stratégies à mener en termes de défense, repli et/ou relocalisation des activités touristiques (Schéma départemental du tourisme et des loisirs responsables 2023-2028). Quelles que soient les solutions envisagées, leur mise en œuvre nécessitera un accompagnement fort de l'État et des sources de financements à la mesure du défi que constitue le recul du trait de côte.

Les sujets de la répartition des flux touristiques dans le temps (travail sur les ailes de saison – avec les changements de météo observés-, cohabitation avec les habitant.e.s « locaux »,

conciliation entre activités économiques dont touristiques) et dans l'espace (gestion des flux avec le rétro-littoral) doivent être travaillés, en lien avec les territoires rétro-littoraux.

### UNE PLANIFICATION DE L'EOLIEN RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET BENEFIQUE POUR LES TERRITOIRES

Le département de Loire-Atlantique est le premier territoire à accueillir un parc éolien en mer, au large de St-Nazaire. Avant de valider définitivement la réalisation de nouveaux projets, il est nécessaire de prendre en compte les retours d'expérience du premier parc, tant sur les impacts sur la pêche et la biodiversité que sur la production réelle du parc, le coût de l'électricité ainsi générée, et le coût global sur la durée de vie du parc.

Ces éléments devront être mis à disposition des usagers et acteurs des territoires pressentis. De tels projets ne peuvent se faire sans les territoires et l'engagement des collectivités. C'est pourquoi, les Départements ayant contribué à l'installation de parcs éoliens en mer, doivent pouvoir bénéficier d'une part des retombées de la taxe annuelle sur les installations éoliennes en mer, au vu de leur engagement sur ces projets, aux côtés de l'État.



©Valérie Joncheray / Département de Loire-Atlantique

Au-delà du développement de l'éolien en mer, il est nécessaire de travailler sur la complémentarité des sources énergétiques. Le Département de Loire-Atlantique s'est ainsi engagé sur un objectif en 2050 d'un mix 100% énergies renouvelables, basé sur la réduction des consommations, et le développement massif de toutes les énergies renouvelables, y compris les énergies marines renouvelables. Il n'est ainsi pas souhaitable d'implanter de petits réacteurs nucléaires dans l'estuaire de la Loire.

## UNE MOBILISATION COLLECTIVE VERS UNE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DES PORTS DE FAÇADE

La mise en œuvre de la transition énergétique et écologique des ports se traduit, entre autres, par la décarbonation de la filière maritime. Au-delà de la construction marine, il est important d'intégrer l'ensemble des acteurs de la filière à la réflexion (acteurs du transport et de la logistique, industries, maintenance, etc.).

La question du financement de cette décarbonation est majeure pour les ports : au-delà des fonds européens gérés par la Région, la recherche d'autres ressources financières est primordiale. L'accompagnement du COREPEM via les fonds issus de la taxe éolienne pourrait être envisagé. Les démarches engagées vers la transition énergétique et écologique des ports doivent être soutenues. À titre illustratif, il serait pertinent de pouvoir considérer les dépenses de dragage comme des investissements et non plus comme du fonctionnement.

Le Département s'est mobilisé autour de la création du syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche en Loire-Atlantique. Ce syndicat, créé en 2020, a la gestion de 13 ports dont 9 maritimes. Cette création résulte d'une volonté collective de structuration de la gouvernance des ports, afin de mutualiser les moyens des collectivités adhérentes.



©Valérie Joncheray / Département de Loire-Atlantique

Des démarches de certification « Ports propres » ont été initiées en Loire-Atlantique (engagement du port de Pornic par exemple). Il est important de ne pas faire reposer cette certification seulement sur les gestionnaires de port : il s'agit de mobiliser l'ensemble des usagers, au-delà des professionnels.

## UN MAINTIEN NÉCESSAIRE DES FILIÈRES PÊCHE ET AQUACOLES

Le maintien des filières pêche et aquacoles en Loire-Atlantique est une question de souveraineté maritime et alimentaire, en plus de présenter de forts enjeux patrimoniaux.

La filière pêche est en mesure de s'adapter à de nouvelles pratiques et à la cohabitation avec de nouvelles activités en mer. Néanmoins, face à la crise structurelle de l'ensemble de la filière, il est urgent de mettre en place une véritable stratégie nationale, et de porter au niveau européen la nécessité d'une vision pluriannuelle sur les quotas de pêche. Il est impératif de partir d'un diagnostic partagé quant à l'état de la ressource halieutique, qui intègre l'impact du changement climatique sur les espèces, afin de déterminer ensuite les pratiques de pêche adéquates. L'enjeu de formation des futures générations de professionnel.le.s doit également être intégré, avec un accompagnement financier renforcé pour les installations.

La Loire-Atlantique possède deux criées (la Turballe et le Croisic). Fragilisées par la conjoncture actuelle, les deux criées sont aujourd'hui en difficulté. Le syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique a engagé une étude afin d'assurer le maintien de l'activité de pêche sur le territoire, dans des conditions économiquement viables. Ainsi, le plan de modernisation des criées, annoncé par le Président de la République lors des Assises de l'économie de la mer, est particulièrement attendu.

Les problématiques rencontrées par les filières ostréicole et conchylicole sont également à prendre en considération. Les actualités récentes mettent en avant la nécessité de :

- Considérer la filière dans son intégralité, en intégrant notamment les dimensions culturelle et patrimoniale importantes, au-delà des considérations économiques et écologiques ;
- Restaurer la confiance auprès des consommateurs et consommatrices, en faisant notamment de la pédagogie, et ce au niveau national.

